

L'imprimerie France Rol en Gironde vous connaissez ?

Ce qu'il s'en dit en résumé est flatteur sur les compétences de ses salariés et sur les capacités industrielles de cette société, mais l'est bien moins sur la capacité de son dirigeant à gérer les relations sociales...

« Son site internet indique que France Rol intègre dans ses ateliers l'intégralité de la chaîne graphique. Avec de l'impression offset et numérique, plieuses, chaîne de dos carré collé, fabrication de tout imprimé papier. Flyer, carte de visite, affiche, brochure, dépliant, papier à en-tête ... Offset et numérique »

Bref, une imprimerie Convention collective
Labour !

Loupé...elle prétend relever de la convention collective du cartonnage !

Depuis plusieurs mois que les élus n'obtiennent pas de réponse à nombre de leurs questions et que leur section syndicale FILPAC CGT ne peut plus rester durablement dans le questionnement, ils en viennent à penser que seule l'intervention des administrations concernées pourrait contraindre l'employeur à plus de considération envers les salariés et leurs élus car la situation est insupportable :

- ✓ **Travail délocalisé en Pologne** alors que :
 - Bénéfice pour la Direction des aides gouvernementales en crise sanitaire.
 - Mise en chômage partiel de salariés (et délocalisation de certaines charges de travail)
 - Arrêt des heures supplémentaires (selon affinité ?)
 - Amputation de la prime d'assiduité inexplicable
 - Recours au contrat aidés
 - Recours à l'apprentissage (sur un poste de salarié en chômage partiel).
- ✓ Turn over de plus de 25%,
- ✓ Nombre croissant d'arrêts de travail lié au management et stress en entreprise
- ✓ Absence d'envoi de communication d'ordre du jour et convocations CSE à des élus.

A cela s'ajoute une quinzaine de points évoqués par un courrier daté du 21 septembre 2020 de la FILPAC CGT (section France Rol et Syndicat du Livre de Bordeaux) à l'employeur. Ce dernier répondait alors en tentant de se disculper, assurant être plutôt en phase avec la DIRECCTE et le médecin du travail, et mettait sur le dos du COVID un climat négatif et agressif...

L'employeur n'a donc que faire des recommandations gouvernementales qui incitent notamment à la relocalisation industrielle ? Pourra-t-il donc éternellement poursuivre des bras d'honneur à nombre de ses salariés ainsi qu'à leurs représentants, mais aussi à l'Etat ?

Gageons que notamment la DIRECCTE sera attentive à la situation et que les salariés organiseront la résistance et/ou riposte qui s'imposent.

Bordeaux le 11 12 2020